Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 143 (2017)

Heft: 11: Bibliothèques #2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



BIBLIOTHÈQUES #2

Evolution contemporaine des bibliothèques scientifiques.

- 6 La bibliothèque en décalage avec ses médias Gregory Grämiger
- 11 Méditer/Echanger: le mur du son de la bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brisgau
- 16 Projeter en continuité: l'extension de l'Unithèque

Jean-Claude Albertin, propos recueillis par Marc Frochaux

24 Le géométral de la bibliothèque ou Comment l'espace détermine la conception du catalogue

Jeanne Peiffer et Raymond-Josué Seckel

30 Le rêve d'une bibliothèque dynamique

Marc Frochaux

5 ÉDITORIAL

32 LE DISPOSITIF

36 PAGES SIA

42 CONCOURS

43 OFFRES D'EMPLOI

44 AGENDA

46 NOUVEAUX PRODUITS

En ligne:



espazium.ch

En couverture: Bibliothèque Babel, 2013 (collage photographique Jean-François Rauzier) Portfolio de l'artiste en ligne: www.espazium.ch/jeanfrancois-rauzierhyperphotographe





espazium.ch Le bibliothécaire et l'architecte En lien avec ses deux numéros Bibliothèques (n° 09/2017 et n° 11/2017), la revue TRACÉS publie un entretien de Paul Chemetov mené en 2007 pour la revue TRIAGES.

www.espazium.ch/le-bibliothcaire-et-larchitecte

Paraissent chez le même éditeur :





TEC21 Nr. 22 (02.06.17) Innovativer Holzbau Entwicklung statt Superlative | Standfest gefügt | Geformtes Tragwerk

TEC21 Nr. 20–21 (19.05.17) Innenräume: Same same, but different

Innovatives Bewahren | Geschichten weiterschreiben ARCHI Nr. 3/2017 (06:17) La densificazione tra piano e progetto | Progettare spazi, progettare processi | Zurigo cresce ancora | Praille Acacias Vernets, un progetto urbano







sia-haus

SIA-Haus AG Selnaustrasse 16 8001 Zürich tél. 044 201 76 86 sia-haus@sia.ch Administrateur: VERIT Investment Management AG Klausstrasse 48, 8034 Zurich

Convocation

à la 50° assemblée générale des actionnaires

Mercredi, 14 juin 2017

à la maison SIA, Selnaustrasse 16, 8001 Zurich

09 h 30 Début du contrôle de entrée

10 h 00 50° Assemblée générale ordinaire

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

- 1. Commentaires du rapport de gestion et des comptes annuels 2016
- 2. Rapport de l'organe de révision
- 3. Décisions concernant
- 3.1 Approbation du rapport de gestion 2016

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de gestion 2016.

3.2 Approbation des comptes annuels 2016

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2016.

3.3 Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant

du bilan de l'exercice 2016 comme suit:

Bénéfice au bilan 1 825 786.05

Dividende privilégié de 4 % sur la part du capital au porteur

s'élevant à CHF 3 600 000 00 (Art. 22, Abs. 2), soit 144 000.00

Dividende de 16 % sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3600 000.00, soit 576 000.00

Dividende de 16 % sur la part du capital nominatif s'élevant à CHF 400 000.00, soit 64 000.00

Affectation au report à nouveau 1 041 786.05

Affectation au report à nouveau
L'organe de révision confirme que cette proposition est conforme à la loi et aux statuts.

4. Décharge des membres du conseil d'administration et des organes responsables

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner la décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2016.

5. Elections

5.1 Réélection au sein du Conseil d'administration

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire Daniel Kündig, Hans-Georg Bächtold, Jörg Koch, Gilles Pirat et Mme. Christine Steiner Bächi au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.2 Réélection de l'organe de révision

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG en qualité d'organe de révision pour un nouveau mandat d'un an

A la suite de l'assemblée générale, les actionnaires ainsi que leurs accompagnants sont cordialement invités à partager un repas en commun dans un cadre convivial.

Le rapport de gestion 2016, les comptes annuels 2016 ainsi que le le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires pour consultation à partir du 24 mai 2017 auprès de l'administrateur de la SIA-Haus AG, c/o VERIT Investment Management AG, Klausstrasse 48, 8034 Zürich, auprès duquel ils pourront également être commandés. Les cartes d'entrée et de vote pourront être retirées à cette adresse jusqu'au 13 juin 2017 ainsi que le jour de l'assemblée lors du contrôle des entrées. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire muni d'une procuration écrite.

Zurich, le 12 mai 2017 SIA-Haus AG

Le Conseil d'administration